

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 novembre 2016

A 20 heures 10, Monsieur le Maire Jacques COLIN ouvre la séance.

Madame Marie-Françoise BONY a été désignée comme secrétaire. Elle fait l'appel.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Jacques COLIN – Marie-Françoise BONY – Lionel FAIVRE – Emmanuelle ALLEMANN – Barbara NATTER – Gérard JEANBLANC – Elise LAB – Alphonse MBOUKOU – Christian CODDET – Dominique VALLOT – Béatrice JACQUINOT – Nuria GAUMEZ – Bernard CANAL  
Nathalie BOURGEOIS – Anne-Sophie CAMPOS – Alain MERCET – Isabelle DUVERGEY

Absents représentés : Messieurs

Thierry STEINBAUER par Marie-Françoise BONY – Sylvain GALLY par Jacques COLIN – Stéphane JACQUEMIN par Isabelle DUVERGEY

Absents non représentés : Mesdames et Monsieur

Jérémy DURAND – Béatrice CUENAT – Sylvie KOLB

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Assistait Madame Anne-Sylvia PISCHOFF-MARTINEZ, Directrice Générale des Services.

### A l'ordre du jour :

#### Délibération n° 3949

##### Budget communal : Décision Modificative n°2

Monsieur Jacques COLIN, Maire présente au Conseil Municipal les transferts de crédits selon le tableau remis aux Conseillers Municipaux avec leur convocation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à ces transferts de crédits.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal avec 18 votes pour,  
et 2 votes contre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux transferts de crédits selon le tableau présenté aux Conseillers Municipaux.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier de Giromagny,
- au service de comptabilité communale.

#### Délibération n° 3950

##### Section d'investissement : autorisation de mandatement : répartition par articles du quart investissement

En fin d'année, il convient d'établir un tableau de répartition par articles en dépenses d'investissement et ceci dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2016 et ceci conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Un exemplaire de ce tableau a été remis aux Conseillers Municipaux avec leur convocation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder jusqu'au vote du Budget Primitif 2017 de la commune (et au plus tard jusqu'au 15 avril 2017) à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2016 et ceci tel que défini, dans le tableau annexé à la présente délibération.

Etant ici précisé que le vote du tableau soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux s'est fait par chapitre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder jusqu'au vote du Budget Primitif 2017 de la commune (et au plus tard jusqu'au 15 avril 2017) à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2016 et ceci tel que défini dans le tableau joint.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier de Giromagny,
- au service de comptabilité communale.

#### Délibération n° 3951

#### Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un marché de travaux Aménagement d'une salle de loisirs et de convivialité dénommée « Espace de la Tuilerie »

Monsieur le Maire expose à nouveau au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'espace de la Tuilerie en une salle multi-activités dédiée aux manifestations communales et associatives de nature culturelles ou sportives.

Au vu de ce projet dont le coût prévisionnel estimé par le cabinet Architecture Spirit s'élève à 795 400,00 € HT, il convient d'établir le plan de financement prévisionnel comme suit et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux portant sur l'aménagement de cet espace de convivialité dont la procédure retenue est un appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) qui comporte 13 lots.

#### Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Libellé des postes	Montant HT	Libellé des postes	Montant HT
Aménagement d'une salle de loisirs et de convivialité	795 400,00 €	Fonds de soutien à l'investissement public local (Etat) <b>octroyé</b>	66 650,00 €
		Conseil Départemental (décision n°2016-008) <b>en attente</b>	40 000,00 €
		Auto financement (fonds propres, emprunt)	688 750,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>795 400,00 €</b>		<b>795 400,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal avec 19 votes pour,

et 1 vote contre,

**ADOPTE** l'opération qui s'élève à 795 400,00 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux portant sur l'opération d'aménagement d'une salle de loisirs et de convivialité ainsi que tous les documents s'y rapportant,  
**DIT** que les crédits sont inscrits dans le cadre d'une décision modificative n°2.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Architecture Spirit,
- Trésorerie de Giromagny.

### Délibération n° 3952

#### Dissolution du Syndicat de soutien du Collège Val De Rosemont

Monsieur le Maire informe qu'en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Syndicat de soutien du Collège Val De Rosemont sera dissout le 31 décembre 2016.

Ainsi, l'ensemble des communes membres doivent délibérer avant que le Conseil Syndical puisse à son tour délibérer et entériner la dissolution dudit syndicat de soutien du Collège Val De Rosemont.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la dissolution du Syndicat de soutien du Collège Val De Rosemont au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**PREND** acte de la dissolution du Syndicat de soutien du Collège Val De Rosemont au 31 décembre 2016,

**DIT** que le compte administratif 2016 du Syndicat de soutien sera établi début 2017.

Ampliation de la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du Syndicat de soutien du Collège Val De Rosemont,
- à Monsieur le Préfet,
- aux communes membres.

### Informations diverses

- La cérémonie du 11 novembre 2016 aura lieu au carré militaire 1914-1918 dans l'enceinte du cimetière communal à 10h30.
- La cérémonie commémorative de la libération de Giromagny aura lieu le 19 novembre 2016 avec un défilé aux flambeaux à partir de la Place de Gaulle à 19h00 et une cérémonie au Square du Souvenir.
- Une réunion publique pour la création d'un comité des fêtes aura lieu le 24 novembre 2016 à 20h00 à la salle des fêtes de la Mairie.
- Dans le cadre du mois du film documentaire (le Département), une projection de « Chalap, une utopie cévenole » a lieu le 05 novembre 2016 à 20h30 à la salle des fêtes.
- le 1<sup>er</sup> CMA aura lieu le samedi 05 novembre 2016 à 10h00.
- Une soirée beaujolais nouveau est organisée par l'association Transhumance et Traditions le 18 novembre 2016 à partir de 19h30 à la salle des fêtes de la Mairie.

La séance est levée à 21 heures 30.

Pour extraits certifiés conformes

A Giromagny, le 09 novembre 2016  
Le Maire,  
Jacques COLIN

**Affiché le 10 novembre 2016**

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965, toute contestation devant le Tribunal administratif doit avoir lieu dans les 2 mois de la publication des présentes délibérations.